

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2020 à 16H

Date de la convocation : 27 novembre 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 4 décembre 2020 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Olivier CHAMBON, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Bernard LORTON, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Claude GOUILLON-CHENOT.

Membres du Bureau absents excusés :

Stéphane RODIER, Bernard VIGNAUD, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER Sophie, DELAIGUE, Jean-François DELAIRE, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Helene BOUDON, Sylvain HERMAN.

Membres ayant donné pouvoir :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

MODIFICATION TARIFAIRE TEMPORAIRE DES EMPLACEMENTS DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE THIERS SUITE A L'AFFAISSEMENT DU PONT D'ACCES

Vu les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence obligatoire « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Le 26 octobre 2020, le pont d'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage de Thiers s'est affaissé, rendant :

- difficile la sortie des véhicules légers ;
- impossible la sortie des caravanes, cette situation risquant de limiter fortement les opportunités d'emploi des voyageurs et de fragiliser économiquement les ménages.

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

16

Membres du Bureau représentés:

2

Total votants :

18

La ville de Thiers travaille actuellement sur la résolution technique de l'incident. Cependant, la situation perdurera plusieurs mois.

Le service rendu aux voyageurs étant aujourd'hui fortement dégradé, il est proposé de réduire le tarif journalier d'occupation des emplacements tant que l'accès à l'aire dans des conditions satisfaisantes ne sera pas rétabli. La facturation des consommations d'eau et d'électricité des ménages sera quant à elle maintenue.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Modifie** le tarif journalier des emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage en le rendant gratuit, du 26 octobre 2020 jusqu'à ce que l'accès à l'aire dans des conditions satisfaisantes soit rétabli.

TOTAL VOTANTS : 18	Conseillers présents : 16	Représentés : 2	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 18	Pour : 17	Contre : 1 (D. ROMEUF)	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

